

# Mieux faire culture, ensemble

**Une perspective en vue de refonder  
l'intervention publique en faveur  
des pratiques artistiques et culturelles**



Crédit photo : © Camille Millerand

## **Institut de Coopération pour la Culture**

**Juillet 2016**

**Institut de Coopération pour la Culture**  
1, rue du Faubourg saint Phlin - 54510 Art-sur-Meurthe - France  
Site : [www.institut-culture.eu](http://www.institut-culture.eu) - Mail : [contact@institut-culture.eu](mailto:contact@institut-culture.eu)

## Pour l'Institut de Coopération pour la Culture, les perspectives politiques en faveur de la culture existent sous réserve de créer des conditions d'un *Mieux faire culture, ensemble*.

**I**l devient chaque jour plus évident que le système d'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles peine à répondre aux attentes toujours croissantes tant de nos concitoyens que des professionnels de ces secteurs d'activité, comme aux nécessités accrues de leur coopération avec les collectivités publiques et de celle des collectivités entre elles. Faute d'un cadre législatif suffisamment précisé – au-delà des articles 103 et 104 de la Loi NOTRe –, « la culture » est souvent appréhendée exclusivement comme un secteur d'activités professionnelles et économiques. De nouvelles approches sont à inventer qui permettraient à la puissance publique de prendre plus clairement ses responsabilités en étant mieux attentive aux dynamiques artistiques, culturelles et citoyennes contemporaines.

Une reconfiguration globale du système d'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles s'avère donc nécessaire. Sur quels principes politiques et fonctionnels la fonder ?

### L'Institut de Coopération pour la Culture

Regroupement de personnes d'horizons et de points de vue divers, l'Institut de Coopération pour la Culture (ICC) explore depuis 2012 des expériences concrètes qui cherchent chacune, ne serait-ce que localement, à renouveler l'approche de ces questions. **Espace coopératif de discussion et de réflexion, le travail de l'ICC se fonde sur une méthodologie particulière d'étude de cas.** Celle-ci vise à mieux comprendre les ressorts sur lesquels chaque démarche se construit, à mieux appréhender les motivations de leurs initiateurs et de leurs animateurs, et à dégager autant que possible des éléments de mise en perspective plus générale.

Les cas étudiés jusqu'ici portent exclusivement sur le domaine des pratiques artistiques et culturelles en France, mais les problématiques qui s'en dégagent rejoignent bien d'autres réflexions en cours, dans d'autres champs d'activité sociale et dans d'autres pays qu'ils soient ou non européens.

L'ambition du travail mené depuis quatre ans par l'ICC consiste donc à proposer une mise en forme articulée d'un ensemble de prémisses qu'on souhaiterait le plus partagé possible. Il vise en particulier à la nécessaire refondation des principes de l'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles dans notre pays. À ce stade, l'objectif n'est donc pas d'aboutir à une forme de manifeste programmatique ou de référentiel direct pour l'action. Par contre, il est bien

question d'une dynamique de production d'un discours et d'une approche renouvelées, qui participent à faire « bouger les lignes » et à construire une « **perspective commune** » entre acteurs d'opinions, de sensibilités et de modes d'action pourtant diversifiés.

### Prendre le temps de formaliser les tensions

L'absence d'un débat global ne fait qu'exacerber les tensions actuelles autour de la question des expressions et des équipements artistiques, de l'identité culturelle et de la citoyenneté, des approches sectorielles et transversales. Elle conduit également à reléguer au second plan les logiques sociales et éducatives ou économiques et territoriales pourtant elles aussi constitutives des pratiques artistiques et culturelles. Les difficultés rencontrées par les acteurs ne doivent pas occulter la nécessité de mettre en pensée ces tensions. En un mot, **peut-on prendre le temps de formaliser et de problématiser collectivement les questions auxquelles nous avons tous à répondre avant d'envisager des pistes possibles de résolution ?**

Sans prétendre à l'exhaustivité des thèmes à aborder, les vingt séminaires déjà organisés au sein de l'ICC conduisent à mettre en exergue dix enjeux majeurs et sept chantiers prioritaires. Au final, ces éléments plaident pour une société capable de prendre en compte la diversité des cultures qui lui est constitutive et d'écrire une nouvelle équation aussi bien pour une éducation renouvelée que pour un développement équitable sur les plans culturel, économique, territorial et social. Parce que nous refusons de voir s'accroître les processus de discrimination actuellement à l'œuvre sur tous ces plans, nous estimons qu'une première étape devrait consister à mieux reconnaître et accompagner la multiplicité des expériences et des projets qui se développent aujourd'hui à ce sujet, partout en France et au-delà, ainsi que les innombrables contributions associées produites par les chercheurs et les praticiens.

### Les dix enjeux majeurs

Autant la puissance publique que la société civile sont confrontées depuis une quarantaine d'années à une **révolution productive et sociale** qui modifie profondément nos différents repères de vie, d'action et de symbolisation.

Le mode de développement que cette révolution induit se révèle, pour le moins, non spontanément inclusif et solidaire. La nécessité d'inventer un **nouveau compromis social d'ensemble** s'en fait d'autant plus pressante.

Les pratiques artistiques et culturelles sont partie intégrante de ce bouleversement général. Elles constituent des démarches inédites d'expérimentation symbolique, **toujours pour partie en tension** dans le double mouvement actuel d'hétérogénéisation et d'uniformisation culturelles de nos sociétés.

Dans leur part la plus émancipatrice, les pratiques artistiques sont, quant à elles, au cœur de **processus dialectiques de construction et de transformation des identités culturelles**, sur les plans aussi bien personnels que collectifs

Dans ces conditions, devient toujours plus urgente la nécessité de travailler à une **laïcité culturelle élargie**, respectueuse de la diversité des expressions culturelles, mais dans un cadre englobant de valeurs communes permettant l'ouverture et l'hybridation réciproques de ces expressions différenciées.

Au renforcement des droits culturels et de la participation à la vie culturelle de chacun doivent alors correspondre des devoirs de coopération renforcée et de réciprocité au sein et entre les communautés culturelles, source d'une **citoyenneté** elle aussi encore largement à inventer.

Entre milieux professionnels de l'art et pouvoirs publics, des **partenariats structurels sont donc à refonder** sur la base de ce nouveau contexte et des responsabilités spécifiques qu'il implique.

Cela nécessite également une **conception revue de la valeur**, d'abord symbolique et sociale avant que d'être pour partie monétarisée, et impliquant des modes de distribution plus partagées et équitables.

Cela conduit aussi à devoir régénérer les **modalités de gouvernance multipartenariale**, intégrant le caractère composite, partiellement indéterminé et de conflictualité potentielle des organisations et situations contemporaines.

Tout cela exige enfin une **ingénierie culturelle**, fondée sur des dynamiques de réseau et favorisant les espaces de production et d'échange multi-usages et multi-modaux.

### Les sept chantiers prioritaires

Les quatre premiers chantiers concernent les orientations stratégiques, les trois suivants portent plutôt sur les conditions à réunir.

Premièrement, **l'accompagnement des parcours d'identité culturelle**. Dans un monde de plus en plus multiculturel, il est de la responsabilité publique d'offrir à chaque citoyen, tout au long de sa vie, un cadre pour des relations collectives le plus pacifiées possible et où les expressions artistiques et culturelles offrent à chacun une occasion unique de *construction de son individualité*, et à tous les conditions favorables à la *fabrication du commun*.

Le second chantier porte sur la **dynamique entrepreneuriale et économique dans le domaine artistique et culturel**. Il invite à rappeler que dans ces secteurs, nous sommes loin d'une simple et unique

logique de marché. La durabilité de cette économie passe en particulier par une intensification et une reconfiguration de multiples formes de coopération. La priorité des pouvoirs publics devrait donc porter sur la reconnaissance d'une pluralité de modèles économiques et sur une régulation intégrant des processus de socialisation renforcée des projets.

Troisièmement, **les compétences et la professionnalisation artistiques et culturelles**. Les approches sectorielles et par métier sont aujourd'hui largement bousculées par une hybridation croissante des activités et des parcours professionnels. Offrir à chacun, quel que soit son statut, la possibilité de déployer ses compétences et son projet - professionnel ou bénévole - dans des conditions minimales d'activité et de ressource, c'est réintroduire les questions d'expérimentation et de compétence, de transversalité, de territorialisation, de valeur sociale et d'usage. Les mobilités professionnelles, l'accès au marché du travail des jeunes générations et le dialogue intergénérationnel, le lien entre nouvelles compétences et formation constituent, entre autres, des questions centrales de cette problématique.

Enfin, le chantier **des équipements artistiques et culturels** doit être ré-ouvert avec l'ensemble des parties prenantes. Les équipements sont désormais confrontés à un spectre élargi d'enjeux et d'objectifs à l'intersection d'intérêts individuels et collectifs qui ne sont pas spontanément convergents. Il s'agit de réinventer ces espaces publics en sortant d'une logique trop exclusive de spécialisation de ces lieux. Il faut pouvoir combiner une multiplicité de fonctions et d'usages dans un même espace. Cela devient urgent, ne serait-ce que pour prendre en compte les nombreuses initiatives artistiques portées par les citoyens ou pour envisager le soutien des centres de production et de fabrication artistiques sur des crédits plus diversifiés que ceux strictement affectés à la « culture ».

Ces quatre chantiers sur les orientations stratégiques demandent d'ouvrir simultanément trois chantiers sur de nouvelles modalités de mise en œuvre.

**Le caractère multifactoriel et multipartenarial des projets et des expériences demande la mise en place d'une gouvernance** fondée sur l'intérêt général, et non sur l'addition d'intérêts catégoriels et particuliers. Les dispositifs publics, aussi ingénieux soient-ils, ont surtout tendance à s'accumuler, sans souvent aller au-delà de quelques principes directeurs et normes d'exécution. Il s'agit de proposer des règles simples pouvant soutenir les parcours et les projets à chacune des étapes de leur développement, et garante de leur viabilité, de manière « bienveillante » et non sanctionnante.

Les décideurs publics peinent à répondre aux diverses attentes de citoyens, porteurs d'initiatives. Aussi, **un examen approfondi des responsabilités des structures soutenues par la puissance publique devient impératif**, en reconnaissant que le soutien au développement de la professionnalisation ne peut plus

être la seule réponse publique. En découle la nécessité d'une régulation économique et territoriale capable de mieux reconnaître les expériences plus fragiles, qui n'ont pas toutes vocation à s'inscrire sur le marché artistique national, européen et international fortement concurrentiel.

Compte tenu de la diversité des acteurs et des différentes temporalités à l'œuvre, **des modalités revisitées d'analyse, de dialogue et de concertation, de délibération, de contractualisation et d'évaluation s'avèrent nécessaires**, afin de redonner du sens et un horizon à long terme (et autre que financier) aux discours concernant le partenariat public. La puissance publique aurait dès lors moins un rôle d'opérateur direct que la responsabilité de la formulation de véritables priorités politiques et celle de l'exercice d'une régulation systémique.

## Se mobiliser pour de nouvelles perspectives

Le rappel de textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels s'opère aujourd'hui dans un contexte de recherche vitale de nouveaux moyens financiers. Cette conjonction des contraintes matérielles et des grands principes ne saurait en elle-même conduire à un réel renouveau démocratique et du débat public, à une citoyenneté réaffirmée ou encore à un changement de modèle économique général. Ceux-ci sont pourtant décisifs pour que s'ouvre **la perspective de nouveaux agencements porteurs d'avenir** pour les relations entre les décideurs publics et la société civile, dont font bien évidemment partie autant les professionnels des secteurs de la culture que l'ensemble de nos concitoyens. Mieux faire culture, c'est aussi mieux faire démocratie, ensemble !

## Liste des contributions de l'Institut de Coopération pour la Culture

À consulter sur le site de l'Institut : <http://www.institut-culture.eu>

**Mars 2013.** À partir de l'étude des démarches de réélaboration participative des politiques culturelles de Rennes et de Montreuil : #1, « Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques ».

**Avril 2013.** À partir de l'étude sur la participation des citoyens Artis'cité à Montbéliard : #2, « Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! ».

**Juillet 2013.** À partir de l'étude du texte d'orientation politique de la FNCC : #3, « Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques ».

**Novembre 2013.** À partir de l'étude de la Médiathèque André-Malraux de Strasbourg : #4, « Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité ».

**Janvier 2014.** À partir de l'étude du projet de médiathèque de la Communauté de communes entre Dore et Allier accompagné par la 27<sup>e</sup> Région : #5, « Faire de l'action publique en faveur de la culture un levier de l'innovation sociale et politique ».

**Janvier 2015.** À partir de l'étude du plan territorial d'éducation artistique et culturelle de la Scène nationale Le Carreau de Forbach et de l'Est mosellan : #6, « Prendre enfin en compte l'hétérogénéité culturelle et l'historicité des territoires dans la définition des politiques publiques ».

**Mai 2015.** À partir d'un exposé sur la situation socioéconomique du spectacle vivant en France : #7, « Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires ».

**Septembre 2015.** À partir de l'étude du Contrat d'Objectifs et de Moyens du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Évry et de l'Essonne : #8, « Coopérer ou labelliser ? Telle est la question ».

**Juillet 2016.** À partir des études et contributions précédentes : « Mieux faire culture, ensemble ».

À l'exclusion de la photo, ces pages sont mises à disposition publique sous un contrat Creative Commons.



**Photo de couverture :** Dans un bar fréquenté par les jeunes de Pitesti. Ville de 190.000 habitants où le plus grand investisseur français en Roumanie s'est installé (Renault Dacia). Avril 2008. © Camille Millerand